

# Municipalité de Moudon



## Préavis n° 21/17 au Conseil communal

**Demande d'un crédit de CHF 325'000.— pour la  
construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage  
multiple (pétanque et patinoire) au Champ du Gour**

Délégués municipaux :

- Jean-Philippe STECK, municipal aménagement, bâtiments et domaines, [jp.steck@moudon.ch](mailto:jp.steck@moudon.ch), 079/536.56.79
- Olivier DUVOISIN, municipal culture, sports et tourisme, [o.duvoisin@moudon.ch](mailto:o.duvoisin@moudon.ch), 079/607.66.56

Adopté par la Municipalité le 23 octobre 2017

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **I PREAMBULE**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation de construire un bâtiment public et aménager un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) dans la zone sportive, détente et loisirs, au lieu-dit « Champ du Gour ».

Ces infrastructures remplaceront celles qui se trouvent encore actuellement le long de la route de Siviriez, suite à l'acceptation du préavis n°16/17 « Vente de 4'176 m<sup>2</sup> de la parcelle n°450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA) ».

## **II HISTORIQUE**

En parallèle du projet présenté dans le cadre du préavis 16/17, la Municipalité s'est préoccupée de proposer une alternative pour les adeptes de la pétanque. Le choix s'est porté sur notre zone d'utilité publique, en bord de la Broye, complétant ainsi avantageusement l'offre sportive et de loisirs au Champ-du-Gour qui correspond à un de ses objectifs inscrits dans son programme de législature 2016-2021.

Avec la construction de la salle de gymnastique et ses terrains extérieurs, les courts de tennis, la proximité du skate-park et de l'aire de musculation streetworkout au Nord ainsi que la piscine au Sud, il semblait évident de mettre cette activité dans le même périmètre.

## **III DESCRIPTION DU PROJET**

Les besoins du club de pétanque « Le Tourneboule » est de pouvoir disposer de huit pistes de pétanque ; 15.00 m x 4.00 m. chacune ; elles seront situées entre le court de tennis existant et le futur bâtiment, en bordure du chemin des berges.

A noter que ces dimensions permettront également de recevoir la patinoire, durant la période hivernale.

Pour le bâtiment, d'une dimension totale de 16.00 m. par 6.00 m, il se compose de trois parties.

- La première, dite technique, renfermant sur 21.00 m<sup>2</sup> l'arrivée d'eau, le tableau électrique ainsi que la réserve pour la buvette.
- La deuxième, de 39.00 m<sup>2</sup>, consacrée à la salle de réunion, buvette, avec un coin cuisine-bar.
- La troisième, de 36.00 m<sup>2</sup>, sera séparée en deux parties égales pour recevoir les vestiaires et WC hommes et dames. L'accès des WC se fera par l'extérieur, évitant

ainsi de traverser à chaque fois la buvette lors des jeux extérieurs, qu'ils se déroulent l'été ou l'hiver.

Un radier général en béton recevra la bâtisse. La structure sera préfabriquée en usine et viendra sur le chantier sous forme de puzzle. Une peau extérieure de couleur foncé, métallique ou fibrociment a été choisie, pour reprendre l'aspect de la salle de gymnastique toute proche, une isolation de 24 cm et une peau intérieure.

Pour le chauffage, il est prévu de simples radiateurs d'appoint dans le local technique et les toilettes. Un poêle sera placé dans la partie buvette. L'eau chaude n'est prévue qu'à la cuisine de la buvette. Un évier, un four, 4 plaques de cuisson compléteront l'équipement.

Le toit sera d'un seul pan, l'eau de ruissellement conduite dans un puits perdu au pied de la façade.

Concernant l'aire de jeu, la terre végétale sera enlevée pour faire place à une surface en tout-venant terminée par de la brisure et de petits graviers. Ceci permettra de se rapprocher ainsi de l'aspect des pistes de l'ancienne Place d'Armes.

Comme dit ci-dessus, huit pistes sont prévues entre le tennis et le bâtiment et quatre autres après ce dernier, côté Moudon. Ceci permettra, lors de tournois, que le plus de monde possible puisse jouer en même temps ou encore, permettra à tout un chacun de s'arrêter et d'utiliser certaines pistes en même temps que les gens du « Tourneboule ». Si des dégradations devaient survenir sur les installations, des mesures pourraient être prises pour protéger les lieux.

L'emplacement choisi se situe sur la parcelle n°1399. Sur cette parcelle, différents DDP sont déjà attribués, notamment à l'AIMSLE pour la salle de sports, mais également au Tennis-Club. L'emprise au sol prévue pour ces nouvelles installations pour la pétanque empiète sur la surface actuellement accordée par un DDP au Tennis-Club. Des discussions ont eu lieu et le comité de direction du Tennis-Club a accepté, sous-réserve d'approbation de l'assemblée générale, que le périmètre du DDP qui lui est actuellement accordé (voir plan en annexe), soit révisé afin de correspondre uniquement à l'emprise au sol de leurs installations.

Les nouvelles installations seront propriété de la commune de Moudon et seront mises à disposition du club de pétanque le Tourneboule pour la saison par une nouvelle convention, reprenant les principes de la convention qui existait pour les pistes de l'ancienne Place d'Armes. Les quatre pistes côté ville seront libres d'accès pour le public.

#### **IV COÛT**

Une demande d'offre a été faite auprès des différentes entreprises et corps de métiers capables de réaliser ce genre de construction :

- Plans, mise à l'enquête, honoraires	CHF	23'000.00
- Terrassements, génie civil, raccordements	CHF	24'000.00
- Fondations, béton armé	CHF	9'000.00
- Bâtiment de la buvette	CHF	150'000.00
- Fenêtres, portes, baies vitrées	CHF	14'000.00
- Installations électriques	CHF	46'800.00
- Chauffage, poêle	CHF	10'000.00
- Sanitaires, équipements	CHF	23'000.00
- Cuisine, four, évier	CHF	7'000.00
- Aménagements extérieurs	CHF	12'000.00
- Divers, imprévus, arrondi	CHF	<u>6'200.00</u>
Total TTC	CHF	<u>325'000.00</u>

Une demande de subside a été déposée auprès du Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud en parallèle à la présentation du présent préavis.

En ce qui concerne les coûts d'exploitation annuelle, ils devraient se résumer à l'entretien et au nettoyage courant par le Service de voirie qui sont estimés à environ CHF 3'000.—.

Avec l'hypothèse d'un taux d'intérêt de 2.5%, la charge annuelle moyenne de la dette devrait se monter à CHF 4'063.- alors que la charge d'amortissement sur 20 ans se montera à CHF 16'250.- par année.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

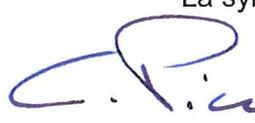
### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 21/17 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise la Municipalité à construire sur la parcelle 1399, au Champ du Gour, un bâtiment public et un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire),
  2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 325'000.- TTC, dont à déduire toutes subvention et participation de tiers éventuelles,
  3. donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé au Tennis-Club de Moudon,
  4. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,
  5. prend acte que le solde net de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en vingt ans au maximum,
  6. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement, intérêts et amortissements compris, sont estimées en moyenne à CHF 23'500.- par année,
  7. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 325'000.- aux meilleures conditions du moment.

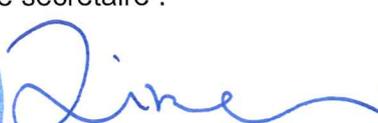
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

  
C. PICO

  
A. IMERI



Annexes :

- plan DDP Tennis, avec situation avant/après
- plan de situation des nouvelles installations





# Buvette et terrains de pétanque

Champ du Gour

